

CO de M105/22

L'abbé Pierre Branchereau honoré par ses pairs

Âgé de 91 ans, l'abbé Pierre Branchereau, prêtre du diocèse d'Angers, est une grande figure française du droit de l'Église, à la renommée internationale.

Sa longue carrière a été honorée jeudi dernier 5 mai lors d'une cérémonie qui s'est déroulée au centre Saint-Jean à Angers.

À cette occasion, il a reçu de Mgr Delmas, évêque d'Angers, des « Mélanges », autrement dit un ouvrage élaboré à l'aide de diverses contributions d'auteurs universitaires qui lui ont ainsi rendu un hommage bien mérité.

Mgr Delmas a remercié le père Branchereau pour son travail, qui a « servi la sollicitude et la tendresse de l'Église pour ses enfants ». Plusieurs intervenants ont ensuite pris la parole, saluant la mission de ce prêtre reconnu et apprécié, dont les pères Hervé Queinnec, responsable de l'officialité à Rennes, Emmanuel Bouchaud et le chanoine Jean Grellon, juges du diocèse d'Angers.

L'abbé Branchereau a été professeur de droit du mariage à l'Université Catholique de l'Ouest à Angers, à l'Institut Catholique de Paris et à

l'Université grégorienne de Rome. Sa passion pour la transmission de son savoir a servi de nombreux étudiants du monde entier qui l'ont côtoyé sur les bancs des facultés ecclésiastiques. Elle s'est traduite par la publication de nombreuses recherches scientifiques et études spécialisées.

Depuis 51 ans, cette passion du droit s'exerce aussi dans sa mission et son expertise au service des diocèses de l'Officialité de la Province de Rennes. L'officialité est une juridiction ecclésiastique de l'Église catholique dont la mission est principalement de reconnaître les nullités de mariage.

Aujourd'hui professeur émérite de droit canonique, Pierre Branchereau poursuit sa mission d'accompagnement des personnes qui sollicitent de l'Église l'examen de validité de leur mariage.

Pour se procurer les « Mélanges » en l'honneur du père Branchereau, on peut contacter : Officialité interdiocésaine - 3 rue Saint Sauveur 35000 Rennes.



L'abbé Pierre Branchereau.

PHOTO : DIOCESE D'ANGERS